

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision n° 2015-03 du 13 janvier 2015 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine fixant les tarifs applicables aux registres France greffe de moelle et EUROCORD

NOR : AFSX1530019S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et les articles R. 1418-1 et suivant ;

Vu le décret n° 2005-42 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine ;

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;

Vu la délibération n° 2007-13 du 3 juillet 2007 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification des tarifs du registre France greffe de moelle applicable à compter du 1^{er} juillet 2007 ;

Vu la délibération n° 2010-17 du 30 novembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la création des tarifs pour l'activité du registre EUROCORD ;

Vu la délibération n° 2012-64 du 27 novembre 2012 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification du tarif de cession des unités de sang placentaire à l'international ;

Vu la délibération n° 2013-04 du 2 avril 2013 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à l'évolution des tarifs des prestations réalisées par EUROCORD,

Décide :

Article 1^{er}

De fixer les tarifs clients applicables par le registre France greffe de moelle de l'Agence de la biomédecine à compter du 1^{er} janvier 2015, selon les montants annexés à la présente décision.

Article 2

D'appliquer un tarif de 350 € par unité de sang placentaire greffée, concernant la fourniture des données du registre EUROCORD aux banques de sang placentaire internationales, ainsi qu'un complément de 50 € pour les données transmises dans le rapport annuel complémentaire.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, ainsi que son annexe, au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 13 janvier 2015.

La directrice générale,
A. COURRÈGES

ANNEXE I

PRESTATIONS FACTURÉES PAR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
AU TITRE DU REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE

PATIENTS NATIONAUX

TARIFS TTC
Applicables au 1^{er} janvier 2015

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

	TTC
Inscription sur le Registre national	372,00 €
Inscription sur les Registres internationaux	845,00 €

**PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS
FRANCAIS**

L'Agence de la biomédecine ne re-facture aucune prestation de typages ou de prélèvement sur des donneurs français pour des patients français. Ces prestations sont facturées directement par les centres donneurs et préleveurs.

Toutefois, il est rappelé que les frais de transports d'échantillons de sang et de produits biologiques pour des patients nationaux sont pris en charge par l'Agence de la biomédecine et sont re-facturés à prix coûtant. A titre indicatif, le coût moyen d'un transport d'échantillon est estimé à ce jour à 68 euros (ce prix est susceptible de variation).

**PRESTATIONS AVEC DES DONNEURS
INTERNATIONAUX**

Ces prestations sont re-facturées par l'Agence de la biomédecine sur la base des tarifs applicables par chacun des Registres internationaux (majorés d'une somme forfaitaire de 9 euros par facture traitée). Ces tarifs sont communiqués aux hôpitaux greffeurs français au fur et à mesure des informations fournies par les correspondants étrangers et sont donc susceptibles de varier en cours d'année.

ANNEXE II

PRESTATION FACTURÉE PAR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
AU TITRE DU REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
UNITÉS DE SANG PLACENTAIRE NATIONALES

PATIENTS NATIONAUX

TARIF TTC
Applicable au 1er janvier 2015

<u>Cession de l'unité de sang placentaire</u>	
Prix de cession d'une unité nationale de sang placentaire	10 000,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de transport des unités de sang placentaire vous sont re-facturés à prix coûtant. Leurs montants varient en fonction des lieux de livraison.

ANNEXE III

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

FEE SCHEDULE
Valid as of 1st JANUARY 2015

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION	Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary donor search Activation fee	FREE FREE	
HLA class I typing		
Low resolution (2 digits):		
- loci A	100	L
- loci B	100	L
- loci C	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :		
- loci A	230	M
- loci B	230	M
- loci C	230	M
High resolution : allelic level \geq 4 digits without ambiguities		
- loci A	420	H
- loci B	420	H
- loci C	420	H
HLA class II typing		
Low resolution DNA typing (2 digits) :		
- DRB1	100	L
- DQB1	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :		
- DRB1	230	M
- DQB1	230	M
- DPB1	230	M
High resolution :allelic level \geq 4 digits without ambiguities		
- DRB1	420	H
DRB3/B4/B5	420	H
- DQB1	420	H
- DPB1	420	H
Other testing		
CMV testing	35	
Sample procurement		
Blood sample (including IDM testings)	collection shipment	250 VARIES
Blood sample and freezing (including IDM testings)	collection shipment	350 VARIES
DNA (including IDM testings)	extraction shipment	260 VARIES

ANNEXE IV

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

FEE SCHEDULE
Valid as of 1st JANUARY 2015

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION		AMOUNT
Stem cells collection		
Marrow or PBSC	procurement	12 400 €
If transport by FGM	fixed cost	500 €
	courrier expenses	VARIES
Cancellation fee		1 240 €
Postponement fee		1 240 €
Freezing of bone marrow	upon request	830 €
Lymphocytes collection		
Unstimulated leucapheresis	per bag	2 860 €
Cancellation fee		1 000 €

ANNEXE V

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH CORD BLOOD BANK

FEE SCHEDULE
Valid as of 1st JANUARY 2015

INTERNATIONAL PATIENTS

DESIGNATION	Euros (€)	Equivalent EMDIS code
Preliminary cord blood unit search	FREE	
Activation fee	FREE	
HLA class I typing		
Low resolution (2 digits):		
- loci A	100	L
- loci B	100	L
- loci C	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :		
- loci A	230	M
- loci B	230	M
- loci C	230	M
High resolution : allelic level ≥ 4 digits without ambiguities		
- loci A	420	H
- loci B	420	H
- loci C	420	H
HLA class II typing		
Low resolution DNA typing (2 digits) :		
- DRB1	100	L
- DQB1	100	L
Intermediate resolution (NMDP code or high resolution) DNA typing :		
- DRB1	230	M
- DQB1	230	M
- DPB1	230	M
High resolution : allelic level ≥ 4 digits without ambiguities		
- DRB1	420	H
DRB3/B4/B5	420	H
- DQB1	420	H
- DPB1	420	H
DNA specimen procurement		
Shipment	free varies	
Cord blood unit procurement		
Shipment	Per unit 20 500 varies	
Cancellation fee	1 350	